

09 MAI 2016

Bureau du Courrier



MAIRIE de SAINT MORILLON

33650 SAINT MORILLON

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX  
Canton de LA BREDE  
Tél. : 05.56.20.25.62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19      Présents : 16      Votants : 19

Date de convocation : 25 avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BENESSE, Maire.

Etaient présents : M. BENESSE, M. BERNASCONI, M. BETHANCOURT, Mme BOURGADE, Mme CAIOLA, M. DELL'ORME, Mme FILLON, Mme GASCOIN, M. GOUVERNEUR, Mme HARRIS, M. HEINTZ, M. LAPEYRE, M. MONDOU, Mme PELISSIER, M. ROUAUX et Mme SECCO.

Etaient absents : Mme BROUARD (pouvoir à M. BENESSE), M. KEREVER (pouvoir à M. ROUAUX), Mme PICHEVIN (pouvoir à M. GOUVERNEUR)

Secrétaire de séance : M. MONDOU

**OBJET :      APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10, R 123-19, R 123-24 et 25,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2004 prescrivant la révision du POS approuvé le 19 avril 1995,

Vu le débat du Conseil Municipal en date du 9 février 2011 et du 29 septembre 2014 sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2015 ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'arrêté du Maire en date du 6 octobre 2015 ordonnant la mise à l'enquête publique du 9 novembre 2015 au 11 décembre 2015 du projet de la mise en révision du plan d'occupation des sols et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection autour de l'église Sainte-Maurille,

Vu le résultat de l'enquête publique, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 11 janvier 2016,

Vu l'arrêté du Préfet de Gironde en date du 11 février 2016 portant modification du périmètre de protection de l'église Sainte-Maurille protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saint-Morillon,

Vu les avis des services consultés,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **13 voix pour et 6 contre** (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, M. KEREVER, M. ROUAUX, Mme SECCO),

**APROUVE** le PLU tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Morillon aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme.

*Transmis en 3 exemplaires  
à la Préfecture de Bordeaux  
le 29 / 04 / 2016*

*Fait en Mairie, les jours,  
mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

Le Maire,  
Jean-Michel BENESSE

